

Image not found or type unknown



## Dépôt de garantie non restitué

Par **chanperrou**, le **04/06/2013** à **06:47**

Bonjour,

J'étais locataire d'un logement social, a mon départ un avenant est établi afin de laisser ma fille dans le logement. Elle vient de quitter l'appartement et j'ai donc réclamé le dépôt de garantie; il m'a été répondu que je ne le récupérerai pas car le solde locataire de ma fille est débiteur. Le bailleur est il dans son droit?

D'avance merci pour vos réponses.